

La messe dans la forme extraordinaire à Angoulême

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [En Une](#), [In memoriam](#), [Revue de presse](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 9 janvier 2017



[Notre confrère Le Salon Beige](#) transmet le [communiqué du diocèse d'Angoulême](#)

Une messe dans la forme extraordinaire sera célébrée un dimanche par mois à 10h00 à l'église Notre-Dame d'Obézine à Angoulême. Prochaines messes le 15 janvier, le 26 février et le 19 mars.

Il n'y avait pas d'application du Motu Proprio dans ce diocèse, malgré quelques tentatives après 2007 et une certaine réticence du diocèse.

A ce jour ([source AMDG](#)), **6 diocèses** (Amiens, Cambrai, Châlons, Langres, Mende et Viviers) **n'ont pas de messes dans la forme extraordinaire en application du Motu Proprio** et 7 départements (Ardèche, Ardennes, Creuse, Lozère, Haute-Marne, Haute-Saône, Somme).